



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la huitième réunion du Conseil scientifique de la CMS

Wageningen, Pays-Bas, 3-5 juin 1998

Point 1. Remarques liminaires du Président et du Secrétariat

1. Le Président a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants (dont la liste figure à l'Annexe 1). Un exposé a été également fait par le Dr. Jan-Willem Sneeep au nom du Directeur du Département de la Gestion de la Nature du Ministère de l'Agriculture, de la Gestion de la Nature et des Pêcheries du Gouvernement des Pays-Bas. Il a souligné l'importance du soutien accordé par le Gouvernement des Pays-Bas à la Convention de Bonn et confirmé l'engagement de ce dernier de fournir une allocation complémentaire de 4 millions de dollars des EU aux projets sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, conformément aux termes convenus par la Conférence des Parties à la CMS à sa 5ème session (COP5).
2. M. Arnulf Müller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif, a souhaité également la bienvenue aux Conseillers présents. Il s'est félicité du soutien des Pays-Bas en faveur du développement de la CMS et de leur rôle actif dans l'établissement et l'application de l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (sigle anglais: AEWA). En relation avec cette question, il a demandé à tous les Conseillers scientifiques de contribuer à promouvoir la ratification rapide de l'Accord. Il a souhaité que cet Accord puisse avoir sa première réunion des Parties conjointement avec la 6ème session de la Conférence des Parties à la CMS (COP6) dans le courant du dernier trimestre de 1999, ceci dépendant de la ratification d'au moins sept pays dans chacune des deux régions, Afrique et Eurasie.
3. Le Secrétaire exécutif a également annoncé que la CMS aurait 54 Parties au 1er juillet 1998 avec l'adhésion de la Roumanie et de la Mauritanie devenant effective à cette date. Enfin, il a souligné l'importance du Conseil scientifique en tant que moteur du développement de la CMS.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document CMS/ScC8/Doc.1 (Rev.1) a été adopté avec le seul amendement suggéré par le Président selon lequel des groupes de travail seraient constitués pour examiner l'allocation des fonds mis de côté pour des projets par COP5 (Point 4.c de l'ordre du jour). L'ordre du jour figure à l'Annexe 2. Les rapporteurs suivants ont été nommés: Dr. Schlatter pour la faune néo-tropicale, Dr. Perrin pour les cétacés et autres mammifères marins, Dr. Limpus pour les tortues marines, Dr. Moser pour les oiseaux (à l'exception des espèces néo-tropicales) et, en l'absence de Dr. Pfeffer, Dr. Beudels pour les mammifères terrestres et le Phoque moine de la Méditerranée. Il a été décidé que les groupes de travail se réuniraient séparément pendant la réunion et que leurs conclusions seraient communiquées à la session plénière pour examen.
5. En ce qui concerne les questions d'organisation, le Président a présenté la proposition faite par le représentant de l'Espagne selon laquelle le Dr. Luis Mariano González serait nommé en qualité de correspondant du Conseil scientifique pour toutes les questions concernant la conservation du Phoque moine de la Méditerranée. Le Président avait examiné la proposition avec le Dr. Teixeira qui était favorable à la nomination du Dr. Gonzalez en qualité de nouveau correspondant. La proposition a été acceptée à l'unanimité par le Conseil. Sur la proposition du Président, le Dr. Gonzalez a accepté de travailler en collaboration avec le Dr. Beudels, rapporteur de la réunion pour ce groupe taxonomique.

Point 3. Rapport sur les activités entre les sessions

a) Président

6. Le Président a déclaré que, bien que les travaux entre les réunions du Conseil aient toujours été difficiles, cette fois, une amélioration notable avait été remarquée en raison de l'insertion de M. Pablo Canevari en qualité de fonctionnaire technique au sein du Secrétariat, et du travail qu'il avait effectué au cours des deux dernières années.

7. Le Président a noté que la Convention entrait dans une nouvelle ère après les quelques premières années de mise en train. Il a souligné l'importance croissante des actions concertées qui montreraient qu'il s'agit d'une convention opérationnelle. Un progrès important avait été la normalisation des activités de conservation sous la forme de plans d'action, comme ceux qui avaient été mis au point pour la Grue de Sibérie et, ultérieurement, pour les ongulés sahélo-sahariens. Il a énuméré les avantages d'avoir réalisé un mode de présentation déterminé propre à la CMS pour les plans d'action et il a encouragé les Conseillers à adopter le même mode de présentation pour tous les autres plans d'action qui seront élaborés au titre de la CMS.

8. Un autre progrès important avait été l'élargissement du rôle des Conseillers-correspondants qui avaient encouragé la prise de conscience des problèmes. Il a également reconnu le rôle des groupes de travail, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil, entre les sessions. Il a mis l'accent sur la participation potentielle de Conseillers-correspondants et autres membres du Conseil scientifique qui pourraient agir en tant que catalyseurs pour faciliter l'utilisation de fonds provenant de sources extérieures. A cet égard, le Président a noté que l'allocation de 600 000 dollars des EU à des projets élaborés par COP5 était un des événements les plus importants de cette réunion.

b) Secrétariat

9. Le Secrétaire exécutif a fait un rapport sur la situation des effectifs du Secrétariat de la CMS. Il a annoncé la nomination pendant le premier trimestre de 1998 de Mme Bothena Bendahmane en tant que fonctionnaire d'administration et de gestion des fonds ainsi que celle de M. Carles Carboneras en tant que fonctionnaire de l'information. Il a également informé le Conseil du départ imminent de deux membres du personnel: le Dr. Eugeniusz Nowak, qui était également Conseiller scientifique pour l'Allemagne et qui prendrait sa retraite, ainsi que celui de M. Eric Blencowe, dont le détachement du Royaume-Uni arrivait à sa fin. A ce propos, il a expliqué que le Secrétariat étudiait en collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni la possibilité d'assurer la continuité.

10. Poursuivant la question du personnel du Secrétariat détaché, le Secrétaire exécutif a attiré l'attention sur la Résolution 5.5 adoptée par la cinquième session de la Conférence des Parties, au cours de laquelle il avait été établi que le détachement de membres du personnel par des gouvernements devait être encouragé. Il a fait appel aux Conseillers pour aider le Secrétariat en encourageant leur propre gouvernement à détacher des fonctionnaires. Il a rappelé en outre au Conseil que le budget actuel comportait deux postes de fonctionnaires régionaux, pour l'Afrique et pour l'Asie. Aucun crédit n'a été alloué pour ces postes car ces derniers étaient sensés être pourvus par du personnel détaché. A cet égard, il a expliqué que le Secrétariat avait adressé à deux reprises une requête écrite aux Parties laquelle n'avait suscité à ce jour aucune réponse positive.

11. Le Secrétaire exécutif a exprimé l'engagement du Secrétariat à poursuivre l'intégration des secrétariats d'Accords par leur installation dans les locaux du Secrétariat PNUE/CMS à Bonn. Il a ajouté que les Parties à EUROBATS devaient examiner à leur prochaine réunion des Parties une proposition visant à intégrer leur secrétariat avec celui de la CMS.

12. Sur la question du financement des projets, le Secrétaire exécutif a estimé que le Fonds d'affectation spécial n'était pas la meilleure source car la réserve finirait par être épuisée. Par conséquent, d'autres sources devaient être trouvées. Il a décrit les avantages des fonds disponibles au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les efforts qu'il avait entrepris à la dernière réunion de la Conférence des Parties à la Convention

sur la diversité biologique (CDB) pour que les fonds du FEM soient disponibles pour des projets afin d'appliquer toutes les conventions concernant la biodiversité, y compris la CMS. Il a ajouté que les projets destinés à la mise en œuvre d'Accords, de Mémoires d'Accords et de Plans d'Action au titre de la CMS pourraient bénéficier de fonds provenant de FEM. Il a noté en outre que la mise au point de ces projets ne pouvait être entreprise par le Secrétariat du fait de son personnel limité qui était totalement occupé par d'autres travaux. En revanche, des organisations non-gouvernementales œuvrant dans les pays en question et les Conseillers scientifiques eux-mêmes devraient présenter et encourager ces projets.

13. Le Secrétaire exécutif a annoncé que le Dr. Klaus Töpfer était depuis le début de l'année le nouveau Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il a également fait un rapport sur la réunion du Conseil directeur à laquelle il avait récemment assisté et fait des commentaires sur l'engagement du Directeur exécutif selon lequel le PNUE devrait prendre la tête du développement à venir de toutes les conventions concernant la biodiversité, y compris la CMS.

14. En réponse à une question de M. Lebeau (Suisse), qui a demandé un supplément d'information sur le rôle central du PNUE et également sur la possibilité de la CMS de bénéficier d'un financement FEM, le Secrétaire exécutif a répondu que le PNUE faisait actuellement un gros effort pour se réorganiser, pour allouer des fonds et pour concevoir et appliquer son propre plan de travail. Il a ajouté que, dans le cadre de sa restructuration, l'unité de biodiversité, l'unité de l'eau du PNUE ainsi que son unité de coordination FEM devaient se développer, ce qui devrait avoir des répercussions positives pour la CMS.

15. Le Dr. Ngog Nje (Cameroun) a demandé des renseignements sur la situation des postes vacants de fonctionnaires régionaux pour l'Afrique et l'Asie. Il souhaitait savoir si cette situation provisoire serait prolongée indéfiniment ou si le Secrétariat serait en mesure de trouver une solution définitive. Le Secrétaire exécutif a répondu que pour le moment le Secrétariat subissait des limitations budgétaires. En outre, il n'entrevoit que peu de possibilités d'obtenir une aide supplémentaire du PNUE dans un proche avenir. Les provisions pour frais généraux étaient déjà utilisées pour financer le poste de fonctionnaire d'administration et il pensait qu'il n'était pas possible de demander au PNUE de financer les postes de fonctionnaires régionaux. Il estimait qu'il appartenait aux Parties à la CMS de pourvoir ces postes par des détachements.

16. M. Ndiaye (Sénégal) a demandé l'aide du Secrétariat et du PNUE afin de trouver un moyen d'acheminer des fonds destinés à des projets pour la conservation de la faune sauvage en Afrique. Le Secrétaire exécutif a compris cet appel et a déclaré que, outre les efforts du Secrétariat, ce message devrait être adressé à un échelon politique par les représentants des gouvernements qui participent au Conseil d'administration du PNUE.

c) Conseillers

17. Le Dr. Beudels (Belgique) a fait un rapport sur les activités de la Convention sur la diversité biologique qui concernent la CMS. La Conférence des Parties à la CDB, à sa troisième réunion, avait adopté une résolution spécifique donnant instruction à son Secrétariat d'établir des liens de coordination avec d'autres Secrétariats de nature similaire. Ceci avait conduit, dans le cas de la CMS, à l'élaboration d'un Mémoire d'Accord sur la coordination des travaux signé par les chefs des deux Secrétariats. En outre, le Dr. Beudels a fait un commentaire sur les réunions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique (sigle anglais: SBSTTA), où elle avait également représenté la CMS.

18. Le Dr. Schlatter a fait un rapport sur la 7^{ème} réunion du Group d'examen scientifique et technique (sigle anglais: STRP) à la Convention Ramsar sur les zones humides. Il a expliqué qu'avant cette réunion un atelier avait eu lieu sur une évaluation rapide des risques et sur une alerte avancée des problèmes survenant dans les zones humides. Un certain nombre de documents scientifiques et techniques intéressants sur la prévention des dommages avaient également été présentés. Sur la réunion elle-même, le Dr. Schlatter a fait savoir que la crise mondiale de l'eau avait été une question majeure. Les scientifiques devraient renforcer le concept de bassin hydrologique qui devrait constituer un des thèmes principaux de la prochaine COP qui aura lieu au Costa Rica. Sur la question des outils de la Convention, la reconstitution de zones humides avait été

reconnue comme un développement important ces dernières années. On envisageait de tenir une session technique pendant la prochaine COP de Ramsar sur la définition du caractère écologique des zones humides et de leurs modifications. L'accent serait mis sur le type des modifications plutôt que sur leurs causes. Un certain nombre de questions ont été abordées au cours de la réunion, notamment la révision de la petite somme disponible pour des projets. Il a ajouté que l'expérience avait montré l'importance de l'évaluation des résultats des projets financés par exemple grâce à des questionnaires. Le Dr. Schlatter a estimé que la CMS devrait suivre l'exemple de Ramsar dans la gestion et le financement des projets. Il a souligné le fait que la surveillance et l'évaluation du processus de réalisation de projets étaient parmi les facteurs les plus importants.

19. Le Dr. Moser a souligné l'importance donnée par la Convention sur la diversité biologique aux eaux intérieures. Il a estimé que les eaux intérieures constitueraient une des questions principales pour la CDB dans un proche avenir et il a proposé que le Conseil scientifique de la CMS se penche aussi sur cette question. A son avis, il serait judicieux que la CMS étudie les eaux intérieures et leur importance pour les espèces migratrices car les travaux ultérieurs seraient influencés par les résultats atteints.

Point 4. Tâches du Conseil scientifique découlant de résolutions de la Conférence des Parties et autres recommandations

a) Mesures à prendre pour certains groupes / espèces de l'Annexe I au titre des Résolutions 3.2, 4.2 et 5.1

Ongulés sahélo-sahariens

20. Le Dr. Beudels (Belgique) a fait un rapport sur les mesures prises pour la conservation des ongulés sahélo-sahariens. Elle a expliqué que les fonds avaient été utilisés pour la compilation d'un rapport exhaustif de l'état de conservation des six espèces en question, la mise à jour et l'extension du plan d'action, l'organisation et la tenue d'un colloque et enfin la révision des rapports de l'état de conservation et du plan d'action sur la base des conclusions de ce colloque.

21. Le rapport de l'état de conservation des six espèces d'ongulés sahélo-sahariens avait été basé sur une analyse de plus de 350 documents et rapports publiés et non publiés. Ceci constituait le gros de l'information qui avait été communiquée à l'atelier. Simultanément, un réseau comprenant plus de 80 experts représentant plus de 60 institutions a été organisé. Une base de données GIS a également été établie et des renseignements sur la répartition actuelle et passée de chaque espèce y ont été introduits. Le Dr. Beudels a ajouté que les experts avaient suivi le modèle du plan d'action de la CMS en faveur de la grue de Sibérie. Dans ce cas, il a été décidé de suivre la méthode espèce par espèce et pays par pays qui pouvait rendre la lecture moins intéressante mais fournissait d'énormes avantages en tant qu'outil.

22. Le Dr. Beudels a fait également rapport sur l'atelier qui avait eu lieu à Djerba à l'invitation du Gouvernement tunisien. Elle a exprimé sa satisfaction de constater que tous les Etats de l'aire de répartition étaient présents, y compris l'Arabie Saoudite qui avait joué un rôle très actif. La plupart des travaux de l'atelier avaient consisté à procéder à l'examen et à la mise à jour du rapport de l'état des espèces et du plan d'action. Un des résultats de cet atelier avait été la claire déclaration des participants selon laquelle les Etats qu'ils représentaient seraient en faveur d'un Accord sur les ongulés sahélo-sahariens mis au point par la CMS. Un projet avait été préparé et diffusé.

23. Le Dr. Beudels a estimé que pour les deux années à venir le soutien et le financement continus provenant de la CMS seraient très importants pour la conservation de ces six espèces et qu'il était essentiel de trouver d'autres sources de financement.

24. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance politique de la déclaration de Djerba qui avait été présentée à la COP de la CDB à Bratislava. Il a considéré cela comme un excellent exemple de la façon dont la CMS complétait l'action de la CDB et dont les deux conventions pouvaient coordonner leurs efforts pour la mise en œuvre de la CDB.

Gorille de montagne

25. En l'absence du Conseiller qui avait attiré l'attention sur cette espèce à la dernière réunion, le Secrétaire exécutif a déclaré que, malheureusement, le Secrétariat avait peu de renseignements supplémentaires à communiquer. Il a rappelé au Conseil que la CMS avait seulement une Partie dans l'aire de répartition de l'espèce, à savoir la République démocratique du Congo (ex-Zaïre) qui était en train de s'organiser après de récents événements. Il a ajouté qu'il avait été difficile d'établir des contacts avec les autorités de l'Ouganda ou du Rwanda, les deux autres États de l'aire de répartition du Gorille de montagne.

Cerf des Andes méridionales

26. M. Canevari, fonctionnaire technique, a présenté un bref rapport sur cette espèce basé sur le document CMS/ScC8/Doc.3.1. Il a ajouté qu'une proposition de projet était parvenue et ferait l'objet d'un examen au cours de la discussion générale sur l'allocation de fonds (point 4.c de l'ordre du jour). S'il elle était acceptée, la mise au point de ce projet pourrait sans doute être un important pas en avant pour la conservation du Cerf des Andes méridionales.

Dauphin franciscana

27. Se référant au document CMS/ScC8/Doc.3.2 préparé par le Secrétariat, le fonctionnaire technique a présenté un rapport oral mettant à jour les mesures prises pour cette espèce.

Phoque moine de la Méditerranée

28. Le fonctionnaire technique a présenté le document CMS/ScC8/Doc.3.3 préparé par le Secrétariat. Le Président a ajouté un bref rapport à son entretien avec le Dr. Teixeira qui avait joué le rôle de correspondant au Conseil scientifique pour le Phoque moine. Le Dr. Teixeira a confirmé qu'il serait heureux qu'un autre conseiller soit nommé en qualité de correspondant pour cette espèce.

29. Le Dr. Luis Mariano Gonzalez (Espagne) avait participé directement aux activités de sauvetage des Phoques moines de la Méditerranée frappés d'une sévère hécatombe dans la colonie du Cap Blanc. Il a déclaré que les autorités espagnoles avaient travaillé en collaboration avec le Gouvernement mauritanien. A la suite de cette hécatombe, la population mondiale de l'espèce avait été réduite de moitié dans un laps de temps très court. Il a ajouté qu'une nouvelle analyse, effectuée en Espagne après la réunion d'Amsterdam, avait conduit à la conclusion sans équivoque que l'hécatombe avait été causée par une algue toxique.

30. Le plan d'urgence qui avait été signé au moment de la catastrophe n'avait pas produit les effets désirés. Une équipe de scientifiques espagnols travaillait en permanence à la colonie. La bonne nouvelle de cette année était que jusqu'à présent il n'y avait pas eu d'autres victimes et que la reproduction se poursuivait. Cependant, des mesures de prévention avaient été prises étant donné que cet événement pouvait se répéter à n'importe quel moment dans l'avenir. En fait, un examen détaillé de l'inflorescence de l'algue toxique avait montré qu'il avait été causé par des phénomènes naturels qui se reproduiront presque certainement à l'avenir. Il était clair que les populations de Phoques moines de la Méditerranée dans les eaux européennes (Grèce, Turquie et Madère) s'étaient stabilisées et progressaient normalement. Au contraire, les populations africaines (Algérie, Maroc et Mauritanie) avaient un avenir incertain avec des mesures de conservation et autres plans qui devaient encore être mis au point. L'Espagne suggérait que les efforts devraient porter sur la coordination des moyens en Afrique du Nord.

31. Le Secrétaire exécutif a rappelé une proposition antérieure pour la nomination d'un coordinateur des activités en faveur de cette espèce. Il a décrit le candidat idéal comme étant une personne bien connue, avec une réputation qui le rendrait acceptable par les ONG, les Gouvernements, les institutions, etc.. Il a souligné que la plupart des activités effectuées à ce jour sur la colonie, comme celles qui avaient été mises en œuvre par l'Espagne, avaient été centrées sur la recherche mais pas tant sur la conservation. Il a ajouté qu'il y avait deux propositions que le Conseil devait examiner: a) la nomination d'un correspondant pour l'espèce qui

remplacerait le Dr. Teixeira; b) la nomination d'un coordinateur pour toutes les activités de conservation dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce.

32. Le Dr. Wolff (Pays-Bas) a demandé si la Commission européenne avait été consultée sur la dernière proposition et, dans l'affirmative, quelle avait été sa réaction. Le Secrétaire exécutif a répondu qu'il n'avait pas encore consulté la Commission européenne car il pensait que les experts participaient au Conseil et qu'il désirait avoir d'abord leur opinion.

33. M. Ndiaye (Sénégal) a déclaré que l'intérêt primordial du Conseil scientifique devait être la science et la conservation. Un bon nombre de conventions internationales (Berne, Bonn, Barcelone) avaient fait tout particulièrement référence à cette espèce. Cependant, trop souvent l'argent n'avait été rendu disponible qu'après la catastrophe: l'espèce disparaîtrait si elle n'avait aucun biotope pour vivre dans la nature. Il a proposé qu'un fonds soit mis à la disposition du Conseil scientifique pour permettre de prendre des mesures immédiates et directes où et quand c'était nécessaire.

34. Le Secrétaire exécutif a expliqué que la Communauté européenne était une Partie à la CMS et qu'elle avait déjà fourni des fonds pour les activités de sauvetage et de surveillance effectuées dans la région. Il a en outre fait savoir que le Secrétariat avait pris des mesures l'année dernière qui avaient eu deux conséquences: une plus grande prise de conscience de la situation de l'espèce et une réaction du PNUE qui avait demandé des fonds par l'intermédiaire du FEM. Il a proposé qu'un atelier soit organisé par les experts les plus qualifiés sur cette espèce pour décider de prendre d'autres mesures.

35. Le Dr. Gonzalez a estimé qu'il y avait suffisamment d'organismes de coordination, tels que la Species Survival Commission de l'UICN, et que les activités en Espagne, en Grèce et au Portugal étaient bien coordonnées. Cependant, le problème était: comment étendre cette coordination à l'Afrique du Nord.

36. Le Dr. Wolff a exprimé des doutes au sujet de la proposition du Secrétariat et a déclaré qu'un des problèmes concernant la conservation du Phoque moine de la Méditerranée était les divers efforts faits pour prendre la tête de la coordination. Il estimait qu'il n'y avait pas de raison d'ajouter une autre proposition pour la coordination. Avant tout, les acteurs devraient être intégrés et consultés. M. Lebeau (Suisse) a approuvé l'intervention précédente.

37. Concluant les débats, le Président a fait le commentaire suivant: jusqu'à ce moment-là, il a été impossible de se mettre d'accord sur ce qu'il fallait faire. Par conséquent, il ne voyait aucune raison pour que cela fonctionne maintenant. Il doutait que la CMS puisse être le lieu pour la coordination des activités sur le phoque moine car d'autres conventions pourraient également s'estimer convenir. Du point de vue positif, il a exprimé sa satisfaction de constater que certains programmes avaient été réalisés d'une manière satisfaisante, particulièrement le programme de l'Union européenne. En outre, le désastre de la colonie du Cap Blanc avait prouvé que cette population ne pouvait jouer le rôle de réservoir à partir duquel une recolonisation naturelle aurait lieu.

38. Sur la question de la nomination du Dr. Gonzalez (Espagne) en qualité de Conseiller-correspondant de la CMS pour le Phoque moine, le Président a demandé au Conseil son approbation, qui lui a été donnée à l'unanimité.

39. Le Président s'est montré encore plus sceptique au sujet de la seconde proposition qui était d'essayer d'identifier un coordinateur pour toutes les activités concernant le Phoque moine et aussi de savoir quelle personne cela pourrait être. Le Secrétaire exécutif a défini le rôle du coordinateur comme étant celui qui fait rapport aux organismes donateurs à la CMS. Le Président a proposé qu'un groupe de travail soit créé afin d'aider le Dr. Gonzalez et de lui fournir son point de vue. Le Dr. Gonzalez ferait rapport à son tour au rapporteur du Conseil scientifique de la CMS nommé pour les mammifères. Le Président a estimé que cette structure ne différait pas du point de vue du Secrétaire exécutif et était en fait proche de l'organisation opérationnelle qui existait déjà pour le Courlis à bec grêle, avec la position du Dr. Nowak et le groupe de travail dirigé par le Dr. Boere.

40. Le Dr. Vaz Ferreira (Uruguay) a exprimé le souhait d'étendre la solution proposée à un certain nombre d'autres espèces de phoques. Il a ajouté que le Phoque moine de la Méditerranée n'était pas la seule espèce de phoques actuellement en difficulté. Il a proposé que le Conseil étudie la possibilité de créer un groupe d'étude afin de déterminer les besoins en matière de conservation des phoques et des otaries.

Débat général sur les mammifères

41. Le Président a résumé les débats concernant les espèces de mammifères. Il avait été présenté au Conseil une gamme complète de situations. A une extrémité se trouvait le Gorille de montagne pour lequel aucun projet, action ou idée spécifiques n'avaient été avancés. En conséquence, il a suggéré qu'aucune proposition de résolution concernant le Gorille de montagne ne soit soumise à COP6. Le Dr. Botha (Afrique du Sud) a insisté sur le fait que si le Conseil était inquiet mais ne pouvait prendre des mesures lui-même ou ne pouvait fournir une proposition de projet, il devrait alors demander à quelqu'un d'autre de la fournir. Après d'autres consultations, il a été convenu que le Dr. Beudels examinerait attentivement la question en vue d'élaborer un état de la situation de l'espèce.

42. Le Phoque moine de la Méditerranée était dans une situation plus satisfaisante. Cette espèce avait figuré dans les résolutions de la COP de la CMS pendant une très longue période, mais la Convention n'avait pas fait grand chose dans le passé. Toutefois, il y avait du nouveau à présent avec un nouveau correspondant récemment nommé pour l'espèce. Le Président a donc exprimé l'espoir que le groupe de travail sur les mammifères avancerait une proposition et un avis clair sur la façon dont la CMS devrait procéder en ce qui concerne le Phoque moine de la Méditerranée.

43. En ce qui concerne le Cerf des Andes méridionales et le Dauphin franciscana, le Président a estimé que ces deux espèces se trouvaient dans une position intermédiaire. Il n'y avait pas eu beaucoup de travail effectué dans le passé mais on pouvait tout au moins dire que quelque chose bouge.

44. Le Président a estimé que les espèces d'ongulés se trouvaient à l'autre bout de la gamme en tête des autres espèces. Actuellement, des projets clairs avaient déjà été exécutés et un plan d'action existait. A son avis, une dernière mesure devrait être prise par la CMS: le financement du projet. Il a demandé que la dernière phase soit également entreprise afin que l'ensemble du programme soit achevé.

Grue de Sibérie

45. M. Douglas Hykle, Secrétaire exécutif adjoint, a présenté le document CMS/ScC8/Doc.3.4 préparé par le Secrétariat. Il a en outre expliqué que l'*International Crane Foundation* (ICF) avait reçu un contrat pour élaborer une proposition de projet qui serait soumise pour financement par le FEM. Les Parties au Mémorandum d'Accord avaient manifesté leur intérêt en tenant une troisième réunion des Etats de l'aire de répartition en 1998 et la République Islamique d'Iran avait été considérée comme un pays d'accueil potentiel. Il a également décrit dans leurs grandes lignes les mesures prises dans le domaine de l'information et de la sensibilisation du public avec la réalisation d'une vidéo-cassette et la compilation de rapports provenant des Etats de l'aire de répartition.

46. Le Président a accueilli avec satisfaction cette information et a déclaré qu'il s'agissait là d'une autre espèce pour laquelle les mesures avaient été prises d'une manière efficace. Il s'est particulièrement félicité du modèle de plan d'action mis au point pour cette espèce par la CMS et l'ICF. Il a ajouté que le plan d'action était réaliste et qu'il montrait aussi très clairement qui étaient les différents acteurs. Il a donc insisté pour que tous les Conseillers scientifiques adoptent ce type de plan d'action comme modèle pour l'avenir et l'appliquent à toutes les espèces couvertes par la CMS.

Flamants des Andes

47. Le document CMS/ScC8/Doc.3.5 préparé par le Secrétariat a été utilisé comme document de référence pour les débats concernant cette espèce. Le fonctionnaire technique, dans son rapport oral, a ajouté

qu'un atelier, qui avait eu lieu à La Paz deux semaines plus tôt, avait mis à jour des renseignements sur cette espèce. Les besoins en matière de conservation et de recherche avaient été également identifiés et une proposition de projet avait été soumise à la CMS en vue d'un financement par le FEM. Tous les scientifiques avaient été d'accord pour reconnaître que la première priorité serait d'organiser des recensements en hiver. Les détails concernant ces espèces étaient maintenant bien connus pendant la saison de reproduction après que des recensements d'été exhaustifs aient été effectués au cours des années précédentes. Il serait nécessaire d'étendre ces connaissances à la saison d'hiver étant donné que beaucoup des lacs qui avaient été identifiés comme étant importants pour les flamants seraient vraisemblablement gelés pendant la saison froide. Un Mémorandum d'Accord qui pourrait être signé par les quatre Etats de l'aire de répartition avait été également proposé. Le Dr. Schlatter a ajouté que les quatre pays semblaient tous favorables à la signature de ce Mémorandum d'Accord et que cela pouvait devenir le premier accord signé dans ce que l'on appelle "la communauté du plateau andin".

Oie à tête rousse

48. Lic. Blanco (Argentine) a fait un rapport sur cette espèce en se référant au document CMS/ScC8/Doc.3.6. Il y décrivait les trois activités qui avaient été menées à bien: (a) recensements de terrains avec un premier projet de rapport déjà disponible; (b) matériel d'information sur lequel il avait été travaillé et (c) préparation d'un Mémorandum d'Accord entre le Chili et l'Argentine pour la conservation de cette espèce en danger.

Oie naine

49. Le Dr. Madsen (Danemark) a présenté le document CMS/ScC8/Doc.3.7 et a décrit les progrès accomplis sur le tracé des itinéraires de migration avec l'aide d'émetteurs PTT. Il a également attiré l'attention du Conseil sur la mortalité importante causée par la chasse de cette espèce. Afin de la réduire, une proposition de projet avait été préparée. Ceci consisterait en une campagne de sensibilisation parmi les chasseurs des régions fréquentées par cette oie en hiver.

Outarde houbara

50. Le Dr. Tatwany (Arabie Saoudite) a fait un rapport concernant les activités du groupe de travail sur l'Outarde houbara. Il a expliqué qu'une proposition d'Accord avait été rédigée et se trouvait actuellement au Centre du droit de l'environnement de l'UICN. Le Secrétaire exécutif a ajouté que l'on travaillait encore sur ces deux documents et qu'on avait envisagé de les faire approuver officiellement par une réunion d'experts qui aurait dû avoir lieu deux semaines auparavant mais qui avait été annulée à la dernière minute. Il a ajouté que le projet d'Accord et le plan d'action seraient diffusés immédiatement après que la réunion ait eu lieu.

Grande outarde

51. Le Dr. Bankovics (Hongrie) a fait un rapport sur les derniers chiffres disponibles concernant l'importance numérique de la population de cet oiseau et sa répartition: en Hongrie, la population s'était stabilisée à environ 1 200 oiseaux; en Yougoslavie, il y en avait environ 20 dans le nord; en Roumanie, environ 100 oiseaux et une petite population survivait encore dans une zone frontalière de la Slovaquie, de la Hongrie et de la République Tchèque. Il pensait que l'espèce était éteinte en Pologne et proche de l'extinction en Bulgarie et en République Tchèque. Si bien qu'en tout la population d'Europe Centrale de l'espèce pouvait être considérée comme à peine supérieure à 1 500 oiseaux, en comptant la population restant encore en Allemagne.

52. Le Dr. Bankovics a identifié les principales menaces à cette espèce comme étant: (a) les activités agricoles dans l'habitat de reproduction; (b) une mortalité accrue du fait de la chasse pendant l'hiver (l'espèce n'était pas purement mais partiellement migratrice, beaucoup d'oiseaux étant déplacés par la rigueur de l'hiver et aboutissant parfois dans des lieux non familiers où ils devenaient des proies faciles pour les chasseurs) et (c) la prédation, la plupart du temps par des renards, sur les femelles et les jeunes.

53. Le Dr. Bankovics a annoncé qu'une zone de 1 302 hectares, correspondant environ à l'espace nécessaire à la vie de 100 oiseaux, avait été achetée dans un parc national de Hongrie après une donation faite par une entreprise britannique. En ce qui concerne la mise au point d'un Mémorandum d'Accord et d'un plan d'action, il a ajouté que des avant-projets des deux documents avaient été préparés et qu'ils étaient maintenant en cours d'examen. Le projet d'Accord avait encore été examiné par le Secrétariat et était en cours d'analyse par le Centre du droit de l'environnement de l'UICN. Le Secrétaire exécutif a ajouté que les deux documents devaient faire maintenant l'objet d'un examen de la part d'experts, de la Convention de Berne, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et qu'ils seraient ensuite prêts pour diffusion.

Courlis à bec grêle

54. Le document CMS/ScC8/Doc.3.8 préparé par le Dr. Nowak (Allemagne) a été utilisé comme document de référence pour l'examen de la situation de cette espèce. Dans sa présentation orale, le Dr. Nowak a ajouté quelques renseignements sur le projet LIFE concernant cette espèce financé par la Communauté européenne et s'est référé à la 4ème livraison du Bulletin de l'AEWA pour d'autres détails. Il a lancé également un appel au Conseil afin d'encourager des pays comme l'Italie et la Turquie à signer sans délai le Mémorandum d'Accord sur cette espèce.

Petite crécérelle

55. Le Dr. Devillers a fait un bref rapport sur les activités de conservation entreprises en faveur de cette espèce. Il a reconnu que l'outil principal était le plan d'action préparé par BirdLife International. Il a déclaré que BirdLife International avait accepté d'adapter ce plan d'action au modèle de présentation de la CMS pour son application ultérieure.

Débat général sur les oiseaux

56. Dans son résumé, le Président a déclaré que les oiseaux pouvaient être considérés comme un groupe plus homogène pour ce qui est du développement des activités de conservation au titre de la CMS. En vérité, la Grue de Sibérie était au stade le plus avancé et il a estimé qu'elle se situait à un stade similaire à celui des ongulés et que les activités pour toutes les autres espèces étaient à un stade moins avancé, plus ou moins à la même situation. Il s'est félicité qu'un groupe de travail ait été créé pour le Courlis à bec grêle. Il a également proposé que le groupe de travail actuel sur l'Oie naine soit considéré désormais comme un groupe de travail officiel au titre de la CMS, de la même manière que celui sur le Courlis à bec grêle.

Tortues marines

57. Le Dr. Limpus a fait un rapport sur deux ateliers patronnés par la CMS tenus dans l'Océan Indien. Ces ateliers étaient spécialement orientés vers la création de moyens dans les pays où les populations de cette espèce étaient ou seront gérées. En ce qui concerne un atelier envisagé en Afrique de l'Ouest, le Dr. Limpus a informé le Conseil que les travaux préparatoires étaient en cours et qu'une réunion limitée de prototype avait déjà eu lieu au Gabon, à laquelle le Secrétariat avait participé. Un autre domaine d'intérêt était la région des golfes Arabique/Persique. Le Dr. Limpus s'est également félicité du document de Jack Frazier (document CMS/ScC8/Doc.10) sur les recommandations relatives aux futures activités de la CMS pour la conservation des tortues marines. Des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour élaborer une série de mesures ciblées de manière à en tirer le maximum.

58. Le Dr. Limpus a livré au Conseil ses impressions sur une récente visite en Méditerranée car il pensait que la situation dans cette région était en fait en réduction ce qui se passait au niveau mondial. Il a noté que, du côté positif, (a) on pouvait voir des colonies en Méditerranée dont on savait qu'elles existaient là depuis 2000 ans; (b) un effort considérable était entrepris pour protéger les plages de nidification des tortues marines menacées surtout par la pression du tourisme et (c) des campagnes de sensibilisation qui se révélaient très encourageantes. Du côté négatif, il a noté: (a) un large fossé dans les connaissances entre différents pays parfois voisins; (b) un manque de coopération entre pays mais aussi parfois entre institutions parallèles dans

le même pays ou entre différentes autorités et (c) une mortalité importante causée par les activités de pêche, tant par des prises accidentelles que par des captures intentionnelles, ce qui était particulièrement important dans les eaux internationales. Le Dr. Limpus a regretté que la Méditerranée qui semblait être le lieu idéal pour une action internationale appliquée avec succès, la rendait cependant impossible en raison du manque évident de coopération.

59. Le Dr. Limpus a également examiné individuellement l'état de conservation de chaque espèce, à commencer par la Méditerranée. Dans cette région il a déclaré que la Tortue verte était dans une situation critique et que la Tortue carette était également en danger. Sur le plan mondial, la Tortue luth était dans un état extrêmement critique. Il a identifié les deux causes principales de cette situation: la récolte des œufs sur les plages de nidification et la mortalité accidentelle.

60. Le Dr. Limpus a estimé que l'attention du Conseil à l'égard des "Tortues marines" sous cette dénomination générale était trop large et a recommandé qu'à l'avenir chaque espèce soit traitée individuellement. En ce qui concerne leur inscription sur les listes des Annexes de la CMS, il a déclaré que la Tortue à dos plat (*Natator depressus*) avait été précédemment considérée comme étant limitée à l'Australie. Elle n'avait pas été inscrite sur les Annexes de la CMS car on ne savait pas qu'elle traversait les frontières internationales. Cependant, il a été prouvé maintenant qu'elle s'étendait plus largement dans la partie occidentale de l'océan Indien. Par conséquent il a recommandé que l'on envisage de l'inscrire à l'Annexe I.

61. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait savoir ensuite que le Secrétariat avait demandé par contrat au Dr. Jacques Fretey de faire un rapport sur l'état de conservation et la répartition des tortues marines sur la côte de l'Afrique de l'Ouest et que des exemplaires de ce rapport avaient été mis à la disposition des Conseillers scientifiques. Le Secrétariat avait également financé la production d'une affiche en français sur l'identification des tortues marines. Cette affiche s'adressait spécialement aux pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et le Secrétaire exécutif adjoint a encouragé les Conseillers scientifiques intéressés à en prendre un bon nombre d'exemplaires et à les distribuer dans leur pays. Il a également expliqué que l'atelier envisagé sur les tortues marines, qui devait se tenir en Afrique de l'Ouest, n'avait pas été mentionné sur la liste des projets, non pas parce que le projet n'était plus programmé, mais parce que les fonds qu'il avait reçus provenaient d'autres sources. Le cas était le même pour l'atelier proposé en Arabie Saoudite pour lequel des fonds avaient déjà été prévus.

62. Le Secrétaire exécutif adjoint a attiré à nouveau l'attention des Conseillers sur le document CMS/ScC8/Doc.10 et leur a demandé de l'étudier en détail car il comportait des recommandations sur les mesures à prendre par la CMS à l'avenir. Les Conseillers ont été priés d'étudier les tableaux figurant en Annexes et de faire des commentaires sur leur forme et sur leur fond.

63. Le dernier jour de la réunion, le Conseil a donné mandat au Dr. Limpus d'examiner le document CMS/ScC8/Doc.10 avec l'aide de M. McNee (Australie) et de suggérer les modifications nécessaires avant son incorporation dans le plan stratégique de la CMS pour examen par le Comité permanent. M. Rao (Pakistan) a noté qu'il y avait quelques inexactitudes dans le document en ce qui concernait son pays et qu'il les indiquerait au Dr. Limpus. Tous les Conseillers ont été priés de soumettre d'autres commentaires par écrit directement au Dr. Limpus.

(b) Mesures conjointes pour les espèces de l'Annexe II en particulier: Rôle des genêts, Caille, Cygne à cou noir (Recommandation 5.2)

64. Le Président a présenté le principe de base des mesures de coopération et leur philosophie. Les mesures de coopération avaient été une innovation de COP5 et constituaient un autre moyen pour la conservation des espèces inscrites à l'Annexe II qui n'étaient susceptibles de bénéficier ni d'accord ni de Mémoire d'accord. Il a estimé que certaines espèces avaient besoin d'instruments moins contraignants et que les mesures de coopération étaient le moyen idéal pour ces espèces.

Rôle des genêts et Caille

65. Le Président a expliqué que, pour d'autres espèces, BirdLife International avait accepté d'adapter ses plans d'action pour ces espèces selon le modèle de présentation de la CMS et qu'une fois disponibles ces plans deviendraient la source principale de mesures pour ces espèces. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la nomination du Dr. Colin Galbraith (Royaume-Uni) en qualité de correspondant de la CMS pour le Rôle des genêts.

Cygne à cou noir

66. Le Dr. Schlatter a fait un rapport sur les diverses activités entreprises actuellement en Amérique du Sud sous la forme de mesures de coopération pour la conservation de diverses espèces d'oiseaux d'eau. Le Cygne à cou noir est considéré comme espèce phare, mais cette action s'étend à d'autres espèces qui pourraient également en profiter, telles que le Cygne Coscoroba.

(c) Allocation proposée de 600 000 dollars des EU réservée par COP5

67. Les débats sur ce point ont été repris le matin du 5 juin 1998, après que le Conseil se soit divisé en cinq groupes de travail officieux, présidés par les rapporteurs qui s'étaient réunis séparément les deux jours précédents. Les projets proposés suite au débat des groupes de travail contribuaient à augmenter une somme qui était légèrement supérieure aux 600 000 dollars des EU disponibles. Le Président ne considérait pas cela comme un inconvénient car l'expérience avait montré que les sommes finales réellement dépensées pour des projets tendaient à être inférieures aux fonds alloués à l'origine. Un tableau avec tous les projets approuvés en principe figure à l'Annexe 3 du présent rapport. Le Président a remercié le représentant du Gouvernement suisse pour une contribution volontaire supplémentaire de 10 000 dollars des EU, contribution non encore attribuée à aucune activité spécifique liée à la CMS.

68. Le Président a rappelé aux Conseillers la nécessité de soumettre les propositions de projet sans délai selon un modèle de présentation conforme aux besoins de la CMS et qui les rendrait aptes à être traités par le PNUE. Le Secrétaire exécutif adjoint a ajouté qu'il était important d'identifier à cette réunion qui préparerait la proposition de projet dans chaque cas. Ce renseignement devrait être mis à la disposition tout au moins des rapporteurs et du Secrétariat pour suite à donner.

69. Le Dr. Moser a présenté les résultats du débat du groupe de travail sur les oiseaux. Un total de 12 projets a été identifié mais deux d'entre eux avaient déjà été financés et avaient été retirés de la liste. Trois projets qualifiés de priorité élevée: campagne de sensibilisation en faveur de l'Oie naine, transformation du plan d'action de la Grue de Sibérie en un projet FEM et expédition en Iran au sujet du Courlis à bec grêle.

70. Les sept projets restants étaient identifiés comme étant de priorité moyenne. Quinze mille dollars des EU devaient être alloués à BirdLife International pour transformer les plans d'action existants sur le Rôle des genêts et la Petite crécerelle en plans d'action CMS et pour effectuer une étude cadre sur la Caille; 20 000 étaient alloués pour des projets qui devaient être élaborés par un groupe de travail sur le Courlis à bec grêle et 15 000 pour un atelier sur l'Outarde houbara. Le groupe de travail a estimé que, si les propositions de financement d'activités concernant les itinéraires aériens des oiseaux d'eau de l'Asie Centrale ne répondaient pas aux critères arrêtés, un financement CMS devrait être recherché à partir d'une autre source afin de permettre la tenue d'un atelier. Enfin, une petite somme a été allouée pour obtenir plus de renseignements sur la situation du Serin syrien, *Serinus syriacus*.

71. En résumé, le groupe de travail sur les oiseaux a proposé l'allocation d'une somme totale de 98 959 dollars des EU pour sept projets. Le Conseil a approuvé le rapport oral présenté par le Dr. Moser dont un résumé a été mis à la disposition du Secrétariat.

72. Le Dr. Beudels a fait un rapport sur les débats du groupe de travail concernant les mammifères. Le groupe avait identifié les espèces ou groupes ci-après comme devant bénéficier de la plus grande attention: un plan de rétablissement pour la population atlantique du Phoque moine de la Méditerranée (sous la

responsabilité du Conseiller-correspondant grâce à des fonds à acheminer par l'intermédiaire du Gouvernement des îles Canaries) et un projet sur les Antilopes sahélo-sahariennes (qui devait être développé en quatre parties par le groupe de travail) pour appliquer le plan d'action de la CMS adopté à la réunion de Djerba (101 000 dollars des EU). La somme totale de l'allocation demandée était de 116 000 dollars des EU. En outre, le Dr. Beudels a proposé de préparer une revue pour le grand public et un rapport sur l'état de conservation du Gorille de montagne, pour lesquels des fonds n'ont pas été demandés. Le rapport a été approuvé à l'unanimité par le Conseil.

73. Le Dr. Perrin a présenté un rapport du groupe de travail sur les petits cétacés et les grands poissons. Il a déclaré que le groupe n'avait traité que les projets pour lesquels un projet de concept au moins avait été soumis. Le groupe avait identifié deux projets de priorité élevée et deux autres pour lesquels il avait également recommandé un financement. C'était, par ordre de priorité: une étude sur les populations de petits cétacés dans les eaux australiennes/indonésiennes, un atelier en Guinée, une étude en Chine/Vietnam et un projet de recherche pour déterminer l'état de conservation de petits cétacés au Sénégal. Si d'autres fonds étaient disponibles, il avait gardé un projet de recherche similaire en réserve en Gambie. En relation avec le projet envisagé sur l'Esturgeon, le Dr. Perrin a déclaré que le groupe l'avait trouvé intéressant mais avait recommandé qu'aucuns fonds ne lui soient alloués. Le groupe avait pensé qu'il serait mieux d'attendre que des mesures ultérieures soient prises par la CMS, soit sous la forme d'un Accord, de son inscription à l'Annexe I pour une action concertée, soit sous une autre forme. Les propositions du groupe de travail ont été totalement approuvées par le Conseil.

74. Le Dr. Limpus a présenté les résultats de débats émanant du groupe de travail sur les tortues marines. Le groupe avait examiné un ensemble initial de 14 propositions pour lesquelles un projet de concept au moins était déjà disponible ce qui représentait un total de 700 000 dollars des EU. Au cours du processus de sélection, le groupe avait également examiné la capacité des équipes d'exécution pour amorcer et compléter les projets. Quatre avaient été identifiés comme ayant une priorité élevée: une étude des tortues marines de la côte ouest d'Afrique concernant cinq pays, avec l'aide du Dr. Jacques Fretey; une enquête sur les plages de nidification en Guinée-Bissau (à étendre aux pays voisins); une étude pilote par le WCMC pour mettre au point une base de données GIS sur les plages de nidification de l'océan Indien et une étude génétique des tortues marines pour aider à élucider les migrations dans la zone indo-pacifique (40 000 dollars des EU). Un cinquième projet avait été approuvé en principe pour le Sri-Lanka mais une reprise du travail s'avérait nécessaire pour combiner les activités concernant le marquage des animaux et la surveillance des pêches. A l'unanimité, le Conseil a approuvé les recommandations sur les projets relatifs aux tortues marines, lesquels totalisent 147 900 dollars des EU.

75. Le Dr. Schlatter a fait connaître les résultats des débats du groupe de travail sur la faune néotropicale. Le groupe avait identifié cinq projets pour lesquels il estimait que des fonds devaient être alloués: un projet pour la conservation du Dauphin franciscana sur la côte de l'Argentine et de l'Uruguay; des mesures de suivi pour un projet précédent sur l'Oie à front roux (conçu comme un projet bilatéral avec un budget accru en raison de l'aide prévue de la part du Dr. Madsen qui souhaiterait prodiguer ses conseils en sa capacité de spécialiste des oies); mesure en faveur du Cerf des Andes méridionales; recensement d'hiver des Flamants des Andes (action à laquelle la Bolivie, pays non-Partie, participerait) et atelier sur les activités coordonnées pour un recensement des oiseaux d'eau dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud. La somme totale approuvée en principe par le Conseil pour ces cinq projets était de 152 000 dollars des EU.

76. Le Président a remercié les rapporteurs pour leur aide efficace. Il s'est montré déçu que certains projets ne puissent être financés cette fois bien que certains d'entre eux étaient de bons projets. En raison de la prochaine session de COP6 avec la possibilité de nouvelles occasions de financement, il a lancé un appel aux Conseillers scientifiques intéressés afin qu'ils maintiennent le contact avec le Secrétariat pour que les projets valables puissent être soumis à nouveau. Le Président a rappelé que les projets devraient être soumis dès que possible car les sommes seraient distribuées sur le principe premier venu, premier servi. Il a été décidé que le Secrétariat enverrait des formulaires sur le modèle du PNUE à tous les Conseillers scientifiques qui renverraient la proposition une fois remplie au Secrétariat et au rapporteur correspondant. Le Président a enfin demandé au Secrétariat que tous les rapports substantifs faisant suite aux projets financés, tels que

les plans d'action, les rapports d'état de conservation, les minutes des réunions etc., soient distribués à tous les Conseillers scientifiques.

77. Le Secrétaire exécutif adjoint a noté que les montants correspondant à chacun des projets pouvaient être sujets à de petites variations ne dépassant pas 10 à 15%, les propositions venant avec des budgets plus précis. Par conséquent, les chiffres devaient être considérés comme indicatifs et il faudrait s'attendre à de légers ajustements. Il a noté qu'environ 25 projets avaient reçu une approbation de principe. Ceux-ci devraient être exécutés au cours des années 1998,1999 et 2000, selon la Résolution de COP5 et par conséquent les projets devraient être espacés et ajustés selon les disponibilités du budget et en fonction des ressources du Secrétariat.

(d) Le changement de climat et ses implications pour la CMS (Recommandation 5.5)

78. Le fonctionnaire technique a fourni une brève mise à jour de cette question en se référant au texte de la Recommandation 5.5 approuvée par COP5. Le Secrétariat avait diffusé une lettre sur cette question aux autres Conventions intéressées mais n'avait reçu aucune réponse. Il a noté l'atelier organisé par BirdLife International et le Fonds mondial pour la nature (WWF) qui avait eu lieu aux Etats-Unis sur le changement de climat et son impact sur la faune. Le Dr. Perrin a poursuivi son rapport sur la réunion de la Commission baleinière internationale à Oman à laquelle il avait participé en qualité d'observateur au nom de la CMS. Il s'est référé à son rapport qui figurait dans le document CMS/ScC8/Inf.13.

79. Pour conclure sur ce point, le fonctionnaire technique a demandé au Conseil son avis sur la meilleure façon de procéder car ce que la CMS pouvait faire ou contribuer à faire dans ce domaine n'était pas clair. Sans réduire l'importance de la question, il a été décidé que le Secrétariat continuerait à réunir des renseignements afin d'être prêt à réagir quand on estimerait le moment approprié, mais ne prendrait aucune autre mesure dans l'immédiat.

Point 5 de l'ordre du jour. Progrès accomplis sur des questions exigeant des avis du Conseil scientifique

(a) Petits cétacés et autres mammifères marins menacés de la partie méridionale de l'Amérique du Sud, de l'Asie du Sud-est et de l'Afrique de l'Ouest

80. Le Dr. Perrin a décrit les tâches effectuées dans des réunions précédentes pour identifier et examiner les régions potentielles pour des accords régionaux. Dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud, le Dr. Schlatter a fait un rapport sur les travaux effectués grâce aux fonds de la CMS. Ces travaux avaient abouti à l'Examen de l'état de conservation des petits cétacés dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud qui était à la disposition des Conseillers scientifiques en tant que document CMS/ScC8/Inf.9. Ce rapport donnait une idée générale sur la répartition de ces espèces mais les données étaient insuffisantes quant à leur état de conservation. Le Dr. Schlatter a noté également que ce document contenait des recommandations sur l'inscription possible de certaines espèces sur les Annexes I et II.

81. Le Dr. Perrin a fait un rapport sur la situation en Asie du Sud-est. Il a déclaré que d'évidents progrès avaient été effectués dans cette région bien que les activités aient dû être interrompues en raison de la crise économique qui frappait la région. En Afrique de l'Ouest le recrutement d'un consultant par la CMS avait constitué une amélioration significative. Il espérait que d'autres progrès seraient réalisés dans l'avenir.

82. Le Président s'est aussi félicité des progrès accomplis dans le domaine des accords régionaux et de la coopération dans les activités de conservation des cétacés. Il a estimé que c'était un important champ d'action. Il a lancé un appel aux Conseillers scientifiques pour inscrire sur une liste les espèces qui convenaient le mieux pour de futures actions de coopération et il les a encouragés à utiliser ce nouvel instrument introduit par COP5. Il a remercié le Dr. Perrin et lui a demandé de poursuivre sa collaboration avec la CMS comme il l'a fait dans le passé en jouant le rôle d'observateur pour d'autres réunions et de correspondant de la CMS pour les cétacés.

(b) Albatros - Hémisphère sud

83. Le document CMS/ScC8/Doc.13, préparé par M. McNee (Australie), a été utilisé comme document de référence pour le débat. M. McNee a souligné l'engagement de l'Australie pour la mise au point d'un Accord pour la conservation des albatros de l'hémisphère sud. Il a déclaré que tous les pays en cause travaillaient en collaboration. Certains problèmes techniques étaient apparus en raison de la révision substantive de la taxonomie des albatros effectuée récemment. Cette révision avait augmenté le nombre d'espèces jusqu'à 24 et révélé de plus en plus de populations menacées.

84. Le Dr. Vaz Ferreira (Uruguay) a appelé l'attention sur les mesures prises en Uruguay pour ce qui était de la conservation des albatros. Il a identifié une nouvelle cause de mortalité: l'extension des activités de pêche à des espèces de poissons qui étaient précédemment non commercialisées comme la merluche noire et la raie. Il a déclaré que bien qu'il y ait eu des prises accidentelles dues aux nouvelles méthodes de pêche, elles n'étaient pas aussi élevées que dans les méthodes qui étaient appliquées pour les espèces traditionnellement commercialisées, l'accroissement des efforts de pêche avait été substantiel et, par conséquent, les prises accidentelles avaient en général augmenté en conséquence.

85. Le Dr. Schlatter a approuvé le document préparé par M. McNee. Il a attiré l'attention sur le fait que la biologie des albatros était particulière avec une maturité longtemps retardée, et une durée de vie très longue. De ce fait, tout accroissement de la mortalité des adultes pouvait avoir un effet très nuisible. Il pensait que la véritable incidence de la mortalité accidentelle dans l'ensemble des populations n'était pas connue. Le Dr. Schlatter a soulevé la question de savoir comment la CMS, qui était pour lui l'outil approprié, pourrait prendre des mesures plus efficaces pour étudier et analyser l'impact des prises accidentelles. Il a ajouté que, à cet égard, il avait été en contact avec le Dr. John Cooper, d'Afrique du Sud, qui demandait également une décision de la CMS pour cette question. Il a ajouté qu'il serait très utile d'avoir un tel avis et a suggéré qu'il pourrait s'étendre à des espèces similaires comme les pétrels *Procellaria* et *Macronectes*, ce qui était également proposé par BirdLife International.

86. Le Président a répondu qu'il lui semblait sage d'avancer avec précaution sur ce terrain étant donné les relations passées avec les activités de pêche. Il a ajouté qu'il n'approuvait pas personnellement l'idée d'un avis tranché comme cela avait été proposé par le Dr. Schlatter.

87. Sur la question de l'Accord concernant les albatros de l'hémisphère sud, le Président s'est félicité des progrès accomplis. Il a également remercié l'Australie pour ses efforts, et notamment M. McNee pour la mise au point d'un accord aussi important. Le Conseil a approuvé ces activités à l'unanimité. Le Conseil a donné également à M. McNee le mandat de rechercher quelles espèces d'oiseaux marins autres que l'albatros pourraient profiter des mesures prises dans le cadre de l'Accord proposé. Le Président a présenté également une suggestion pour une action possible, sous la forme d'un avis à la COP pour l'inclusion de l'espèce albatros dans ses futures recommandations ou résolutions.

88. Le Dr. Wolff (Pays-Bas) a noté que toutes les espèces d'albatros étaient inscrites sur les listes des Annexes de la CMS. Il a donc demandé quelles étaient les possibilités d'inclure également les espèces de l'hémisphère nord dans l'Accord proposé et de prendre d'autres mesures. Le Président a répondu que l'aire de répartition des albatros de l'hémisphère nord comprenait beaucoup d'autres Etats de l'aire de répartition dont pas même la majorité étaient Parties à la CMS. Il a estimé qu'il était possible qu'un accord aussi large puisse perdre de son efficacité. Les choses seraient différentes si les Etats-Unis et le Japon signaient un tel accord mais cela ne semblait pas probable actuellement. Il a demandé au représentant de l'Australie de ne pas exclure la possibilité d'un Accord mondial et de faire preuve d'ouverture d'esprit. Le Dr. Wolff a insisté sur le fait que beaucoup de pays qui avaient des activités de pêche utilisant des longues lignes dans l'hémisphère sud en faisaient autant dans l'hémisphère nord et qu'il serait anormal que ces pays ne soient pas inclus dans l'Accord. Sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de donner au représentant de l'Australie le mandat de se pencher également sur cette question.

89. Le Dr. Galbraith (Royaume-Uni) a demandé des renseignements sur les effets que la nouvelle

taxonomie des albatros aurait sur les listes des Annexes de la CMS. Il souhaitait savoir si les nouvelles espèces résultant de la révision de la taxonomie serait automatiquement incluses dans des listes ou exclues, ou quelle serait leur situation. Le Président a déclaré qu'il lui semblait se rappeler que la Résolution de la COP laquelle incluait toutes les espèces d'albatros dans les Annexes de la CMS avait fait une référence particulière au fait que toutes les espèces devraient être incluses. En tout cas, il a ajouté que la CMS était un instrument spécifiquement conçu pour fournir des mesures de conservation et que l'attitude générale devrait être de n'exclure aucune espèce de ses listes à moins qu'il n'y ait une raison suffisante pour une telle mesure.

(c) Gangas (Afrique du Sud)

90. Le Dr. Botha (Afrique du Sud) a fait un rapport sur le développement des négociations pour la conclusion d'un accord entre l'Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana pour la conservation des Gangas. Il a déclaré que des progrès significatifs avaient été accomplis en ce qui concerne la rédaction d'un Mémoire d'accord. Il a également noté que le plan d'action ultérieur était déjà en préparation. Il a souhaité que la signature du Mémoire d'accord puisse être annoncée pendant la prochaine session de la COP qui se tiendra en Afrique du Sud. Le Secrétariat a demandé un exemplaire du projet actuel.

91. Avant de clore ce point, le Président a ouvert un débat général. Le Dr. Tatwany (Arabie Saoudite) a fait un rapport sur les progrès accomplis dans la mise au point d'un Accord sur les ongulés de la péninsule arabique. Il a ajouté qu'un projet était déjà en circulation parmi les pays voisins de l'Arabie Saoudite. Il avait informé le Secrétariat qu'il espérait que le texte pourrait être terminé à l'occasion d'une réunion qui devait se tenir à Riad au cours du second semestre de l'année. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'un exemplaire du projet d'Accord avait été soumis au Secrétariat et était actuellement analysé par le Centre du droit de l'environnement de l'UICN.

92. M. Rao (Pakistan) a proposé que, étant donné que beaucoup de pays participaient à de nombreux Accords, il serait plus expéditif et économique de les baser sur des régions géographiques, plutôt que sur une seule espèce. En réponse, le Président a passé en revue brièvement l'histoire de la plupart des propositions d'Accord en faisant remarquer que les Accords portant sur plusieurs espèces et couvrant de vastes aires n'étaient pas toujours réalisables.

93. Le Dr. Perrin a déclaré que, pour ce qui est des espèces sud-américaines, une action concertée était nécessaire sur le Dauphin franciscana. Le Président lui a conseillé de consulter le Secrétariat pour les prochaines mesures à prendre telles que l'opportunité de rédiger un Mémoire d'accord.

(d) Examen des inscriptions à l'Annexe I (projet WCMC)

94. Le document CMS/ScC8/Doc.6, préparé par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC), a été utilisé comme document de référence pour le débat. Un projet précédent de ce document avait été distribué par le Secrétariat à tous les Conseillers scientifiques. Avant d'amorcer le débat, le Président a annoncé qu'il ferait appel au Conseil pour accepter le rapport et l'approuver, si ses membres considéraient que cela était approprié, et pour décider ou non s'ils appuyaient les propositions avancées par le WCMC. Il a déclaré que ce rapport n'était pas un exercice purement académique mais exigeait une action. Si une espèce devait être inscrite à l'Annexe I, il serait alors approprié de l'inclure également dans une résolution à la prochaine COP et une action concertée pour sa conservation devrait être entreprise immédiatement après.

95. Le Dr. Tim Johnson, au nom du WCMC, a résumé le rapport et décrit les travaux entrepris par ce Centre.

96. Se référant aux recommandations contenues dans le rapport, le Président a demandé si le Conseil souhaitait faire une déclaration spécifique concernant l'Eléphant d'Afrique. Un débat s'en est suivi dans lequel M. Punguse (Ghana) a déclaré qu'à son avis l'Eléphant d'Afrique devrait être inscrit sur la liste de l'Annexe I. M. Ndiaye (Sénégal) a soulevé la question de savoir s'il ne serait pas approprié d'inscrire sur la liste de

l'Annexe I non seulement quelques unes mais toutes les populations d'Eléphant d'Afrique. Le Président a fait remarquer que si l'Eléphant d'Afrique devait être inscrit sur la liste de l'Annexe I, il devrait être l'objet d'une résolution spécifique (du type 3.2), et une action concertée devrait être alors identifiée et mise en œuvre. Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que son pays pourrait avoir de sérieuses raisons de formuler des objections à cette proposition et certains autres ont estimé qu'il était prématuré de faire une déclaration à ce stade. En tout cas, le Conseil serait appelé à examiner toute proposition d'inscription sur la liste en temps opportun.

97. La seconde action proposée par le Président concernait d'autres espèces mentionnées dans le rapport du WCMC. Il pensait que c'était plutôt une question technique dans ce cas et il a demandé au Conseil si ses membres accepteraient de donner un mandat à un certain nombre d'experts (les cinq rapporteurs, par exemple) pour étudier la question d'une manière plus approfondie au cours des prochains mois. Les autres Conseillers scientifiques devaient alors se mettre en rapport avec les rapporteurs et déterminer s'ils pensaient qu'il était approprié de prendre des mesures et sur quelles espèces. Enfin, il appartiendra aux Parties de faire des propositions le cas échéant. Le Conseil a approuvé à l'unanimité et le mandat a été accepté par les rapporteurs.

98. Le Professeur Woloszyn (Pologne) a fait un exposé sur l'importance des chauves-souris et de leur conservation. Il a noté qu'il y avait une répartition inégale des pays, en ce qui concerne les chauves-souris, qui avait conduit à une représentation excessive de la CMS en Europe. Il a ajouté que cela ne correspondait pas à l'importance de sa faune. L'Amérique, et en particulier l'Amérique du Sud avait beaucoup plus d'importance pour ce qui était des chauves-souris. Il a proposé de soumettre une liste d'espèces à ajouter aux Annexes de la CMS.

99. Le Président a expliqué que les mesures qu'il souhaitait que le Conseil prenne avaient deux aspects. Pour les espèces déjà inscrites à l'Annexe I ou à l'Annexe II il demanderait au Conseil d'élaborer des propositions pour leur inclusion dans des résolutions de type 3.2 à la prochaine COP et qu'elles soient donc l'objet d'une action concertée. Pour les espèces qui ne seraient pas inscrites dans les Annexes de la CMS, il demanderait aux Conseillers scientifiques d'identifier un état de l'aire de répartition qui soumettrait une proposition pour leur inscription sur une liste et en même temps il suggérerait au Conseil scientifique de les inclure dans des résolutions de type 3.2 afin que ces espèces soient l'objet d'une action concertée. Il a rappelé au Conseil que celui-ci ne se réunirait pas jusqu'à une date qui précéderait de peu la prochaine session de la Conférence des Parties. Comme il appartenait à la COP de décider de toute addition aux listes des Annexes et que les propositions devaient être soumises au moins 150 jours à l'avance, il a recommandé quelles soient soumises directement au Secrétariat bien avant mai 1999. Le Conseil scientifique serait alors en mesure d'étudier ces propositions et de soumettre ses recommandations à la COP pour qu'elle les approuve à sa sixième session.

100. Le Secrétaire exécutif adjoint a attiré l'attention du Conseil sur la Liste 1 du rapport du WCMC qui avait déterminé s'il serait approprié d'éliminer de la liste une ou plusieurs des 11 espèces dont la situation de conservation s'était améliorée. Le Président, faisant un commentaire sur cette question, a suggéré que la Convention poursuive son rôle orienté vers la conservation. Il a donc demandé aux Conseillers de ne pas rechercher un "nettoyage" mais d'agir sur la base du principe de précaution.

101. Mme Garcia Donayre (Pérou) a déclaré qu'elle n'était pas d'accord sur le fait que l'on puisse même envisager d'éliminer le Pingouin de Humboldt de la liste et donc de l'inscrire sur la Liste 1 du rapport du WCMC. Elle a ajouté que, très récemment, la population avait été décimée par les effets d'*Le Niño* sur la côte péruvienne, et avait été réduite à quelque 70 oiseaux. Elle a recommandé que l'espèce ne soit pas éliminée de la liste de l'Annexe I. Le Président a expliqué qu'il n'y avait pas de proposition d'élimination d'espèces de la liste, mais simplement un exercice purement analytique entrepris par le WCMC dont les conclusions avaient été qu'aucune espèce n'était susceptible d'être éliminée des listes des Annexes de la CMS.

102. Le Secrétaire exécutif a déclaré que si le Conseil scientifique envisageait d'inscrire l'Esturgeon (*Acipenser sturio*) sur la liste de l'Annexe I, alors peut-être un certain nombre d'autres espèces d'*Acipenser*

devraient être inscrites sur cette liste. Il a signalé que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) s'intéressait au commerce du caviar et qu'on pourrait envisager de mettre au point un Accord au titre de la CMS pour la région de la mer Caspienne.

103. Sur la question des groupes d'espèces, le représentant du WCMC s'est demandé si le Conseil souhaitait savoir ce qu'il fallait faire dans le cas d'espèces incluses collectivement dans les Annexes en tant que familles ou en tant que genres. Il pensait qu'il pourrait être approprié de décider lesquelles de ces espèces étaient vraiment migratrices, comme dans le cas des Muscicapidae, qui comportaient de nombreuses espèces migratrices mais aussi de nombreuses espèces non migratrices. Le Président a reconnu l'importance de la question posée et a demandé au Dr. Johnson de se mettre en rapport avec le Dr. Wolff (Pays-Bas) et avec le fonctionnaire technique du Secrétariat de manière à faire avancer la chose. Concluant les débats, le Président a remercié le Dr. Johnson et le WCMC pour leur rapport utile qui était précisément le type de document dont on avait besoin et qui avait fait l'objet d'un contrat.

(e) Suivi du groupe de l'Amérique Latine

104. Le fonctionnaire technique a fait savoir qu'une réunion de tous les intéressés était envisagée au dernier trimestre de 1998. Il espérait que d'autres renseignements seraient disponibles après la tenue de cette réunion.

(f) Nomenclature taxonomique faisant suite aux Annexes de la CMS

105. Le Président a rappelé que la Convention devait être orientée vers la conservation des espèces et que les conclusions ou les débats des taxonomistes ne devaient pas conditionner les travaux de conservation. Le fonctionnaire technique s'est penché sur la taxonomie appliquée dans le passé à tous les groupes d'espèces. Il a décrit les problèmes rencontrés en particulier chez la vaste famille d'oiseaux Muscicapidae. Il a fait quelques dernières recommandations comme celles figurant dans le document CMS/ScC8/Doc.7 préparé par le Secrétariat. Il a suggéré que le Secrétariat prépare un projet de résolution qui serait présenté à COP6 pour clarifier la taxonomie. Cependant, il a souligné que cet exercice n'impliquerait aucun changement dans le contenu des listes des Annexes de la CMS.

106. Le Conseil a donné au Secrétariat un mandat pour faire une liste des références à utiliser en taxonomie pour tous les groupes d'animaux. Le Secrétariat devrait alors, s'il l'estime approprié, rédiger une résolution à examiner par la COP.

(g) Conseils sur l'utilisation d'engins de poursuite pour des espèces migratrices en danger

107. Le Président a fait un rapport sur le débat du groupe de travail spécial sur ce sujet auquel il avait participé. Le groupe de travail avait estimé approprié que la CMS joue un rôle plus actif dans le développement de cette activité et pensait que la CMS était la seule convention légitime à l'échelon mondial pour organiser et coordonner un examen de projets pour les espèces inscrites dans les Annexes de la CMS. Le groupe avait décidé que le Conseil devrait proposer qu'un mandat spécifique soit recherché auprès de la Conférence des Parties qui permettrait à la CMS de jouer un rôle plus actif. Un groupe de travail, coordonné par le Dr. Limpus et comprenant le Dr. Madsen (Danemark), le Dr. Nowak (Allemagne), le Dr. Moser, le Dr. Spina (Italie) ainsi que tout autre Conseiller scientifique qui pourrait être intéressé, a été constitué. Le Conseil a pris note du rapport et a approuvé les conclusions du groupe de travail.

(h) Questions diverses

108. Le Dr. Klaus Riede, observateur invité, a présenté un projet sur un Registre mondial des espèces migratrices (sigle anglais: GROMS), tenu par lui et mis au point par l'Institut de Recherche zoologique et Musée Alexander Koenig de Bonn. Le projet est résumé dans le document CMS/ScC8/Inf.10. Le Dr. Riede a expliqué que le GROMS avait pour but de réduire le fossé entre les connaissances scientifiques et les besoins en matière de conservation. Le Président a approuvé le choix du concept de population comme unité d'action et a exprimé sa satisfaction de voir que la définition de migration utilisée dans ce projet était

précisément celle qui figurait dans le texte de la Convention sur les espèces migratrices. Le Conseil espérait être tenu au courant de l'évolution de cette initiative.

Point 6 de l'ordre du jour. Propositions potentielles pour amender les Annexes de la CMS

109. Le Président a demandé aux cinq rapporteurs de rechercher dans leurs groupes d'espèces correspondants afin d'identifier les espèces, parmi celles qui figurent dans le rapport du WCMC, candidates pour une inscription sur les listes des Annexes de la CMS. Il leur a également demandé d'identifier qui serait responsable dans chaque cas de la recherche d'un pays parrain. Il a rappelé aux Conseillers que toutes les propositions officielles pour inscrire des espèces dans les Annexes de la CMS devraient parvenir au Secrétariat 150 jours au moins avant la session de la Conférence des Parties. Ceci signifiait que, si la prochaine session de la COP avait lieu en octobre 1999 comme prévu, les propositions officielles devraient parvenir au mois de mai de cette année. Les Conseillers ont été priés de se maintenir en rapport avec les rapporteurs correspondants. Le Secrétaire exécutif adjoint a rappelé le conseil de la COP selon lequel toute Partie qui soumettait une proposition devait s'assurer qu'elle serait en mesure de prendre l'initiative de mettre au point un Accord ou des mesures de coopération correspondantes.

110. Le Conseil a examiné les projets de proposition du Dr. Perrin pour inscrire quatre petites espèces de cétacés sur la liste de l'Annexe II, comme cela était décrit dans le document CMS/ScC8/Doc.11, Annexes a), b), c) et d). M. Custodio (Philippines) a déclaré que son pays prendrait à son compte les propositions avancées par le Dr. Perrin et soumettrait une proposition officielle pour l'inscription de ces quatre espèces sur la liste de l'Annexe II. Le Conseil scientifique a approuvé l'initiative du Dr. Perrin.

111. Sur la question des Esturgeons, le Dr. Perrin a déclaré qu'il approuvait la suggestion figurant dans le rapport préparé par le WCMC, selon laquelle les espèces *Acipenser* en danger soient inscrites sur la liste de l'Annexe I, tandis que les espèces *Acipenser* non en danger soient inscrites sur celle de l'Annexe II. Le Dr. Nowak a déclaré que l'Allemagne, en sa qualité de plus gros importateur de caviar du monde, soutiendrait cette initiative. Le Conseil l'a approuvé à l'unanimité et il a été décidé que le Dr. Perrin se tiendrait en rapport avec le Secrétariat pour décider des mesures ultérieures à prendre afin d'appliquer cette décision.

112. Le Dr. Perrin a estimé que le Conseil scientifique devrait encourager les Etats de l'aire de répartition à inscrire également le Requin baleine sur la liste de l'Annexe II. Le Président a vigoureusement recommandé que le Conseil approuve cette proposition et il en a été ainsi. M. Custodio a déclaré que le Gouvernement philippin pourrait également être intéressé par la soumission d'une proposition officielle pour cette espèce. M. Rao a également offert que son Gouvernement soumette une telle proposition, le Pakistan étant également un Etat de l'aire de répartition. Le Conseil a décidé de demander au Dr. Perrin de préparer un projet de proposition qui devrait être diffusé parmi les Conseillers scientifiques des Etats de l'aire de répartition intéressés.

Point 7 de l'ordre du jour. Dispositions institutionnelles

113. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté le document CMS/ScC8/Doc.12, qui proposait une mise au point du système de soumission de projets à financer par la CMS. Il s'agirait de fournir une plus grande transparence, d'encourager la soumission de propositions sérieuses selon un modèle de présentation normalisé et de permettre un examen objectif car il s'est avéré nécessaire de soumettre des propositions entre les sessions.

114. Pour les propositions à examiner par COP6 pour financement au cours de la prochaine période triennale, en mettant les choses au mieux, le Conseil scientifique aurait la possibilité de sélectionner des documents de projet totalement mis au point (selon le modèle de présentation du PNUE), au cours de sa réunion qui aura lieu juste avant la COP. De cette manière la Conférence des Parties pourrait savoir à l'avance combien inscrire au budget pour des projets dont la réalisation pourrait être commencée dans un délai minimal.

115. Le Président a estimé que la disponibilité des fonds de la CMS ne devrait pas être diffusée trop largement, mais a reconnu que les propositions devraient être aussi sollicitées de sources extérieures choisies. De nouvelles propositions pourraient être soumises n'importe quand, mais les Conseillers devraient en être informés à nouveau six à huit mois avant la COP. Le Président a approuvé la proposition faite par le Secrétaire exécutif adjoint de créer un comité de sélection interne et a suggéré qu'il soit formé des Conseillers-rapporteurs nommés par la Conférence des Parties. Pour les projets soumis entre les réunions du Conseil, les cinq rapporteurs devraient rester en contact épistolaire étroit pour examiner les propositions exigeant une attention immédiate.

116. Le Dr. Schlatter s'est félicité du document du Secrétariat et a proposé d'intégrer toutes les questions relatives aux résultats et à la mise au point des projets dans un questionnaire afin qu'elles puissent être classées et évaluées. Il a estimé que tous les pays auraient de cette manière une confiance accrue. Il a mentionné que la CMS était encore dans sa première génération de projets mais qu'au fil des années les pays soumettraient probablement d'autres projets. Il a estimé également qu'il convenait de garder une trace des résultats passés afin qu'il puisse en être tenu compte pour un financement à venir. Il a également exprimé son inquiétude pour l'équilibre géographique de la répartition des projets dont il faudrait tenir compte dans l'avenir. M. Rao (Pakistan) a ajouté qu'il considérait la proposition du Secrétariat figurant dans l'Annexe 1 comme étant très raisonnable dans tous ses aspects et il a appuyé la remarque du Dr. Schlatter sur l'équilibre géographique dans la répartition des projets.

117. Pour conclure les débats, le Conseil a demandé au Secrétariat de réviser le document, en consultation avec le Président et les cinq rapporteurs, en tenant compte des commentaires qui avaient été faits. Le document révisé devrait être soumis à la prochaine réunion du Conseil scientifique pour approbation et envoyé comme il convient à la Conférence des Parties.

Point 8 de l'Ordre du jour. Date et lieu de la neuvième réunion du Conseil scientifique

118. Le Secrétaire exécutif adjoint a signalé que la sixième session de la Conférence des Parties devait avoir lieu en Afrique du Sud, dans la région du Cap, dans la première moitié d'octobre 1999. Les dates provisoires allaient du 3 au 16 octobre 1999, y compris les réunions du Conseil scientifique et du Comité permanent. Il a été provisoirement prévu de tenir la réunion du Conseil scientifique les 3 et 4 et peut-être aussi le 5 octobre 1999.

119. Le Dr. Spina (Italie) a annoncé qu'une importante conférence était actuellement prévue au Danemark du 30 septembre au 4 octobre 1999 pour commémorer le premier centenaire du baguage des oiseaux. Il a estimé que ceci pourrait aussi intéresser tout au moins certains Conseillers scientifiques outre que lui-même et le Dr. Madsen (Danemark). Il a demandé que la réunion du Conseil scientifique soit repoussée de quelques jours pour permettre à tous les Conseillers intéressés d'être présents. Le Secrétaire exécutif adjoint a proposé de tenir compte de cette intervention pour voir si un changement de dates était possible pour tenir compte de la question qui avait été soulevée.

Point 9 de l'ordre du jour. Activités pour le vingtième anniversaire de la CMS.

120. Le Dr. Botha (Afrique du Sud) a fait savoir que le Gouvernement de l'Afrique du Sud avait l'intention d'organiser des activités pour commémorer le vingtième anniversaire de la CMS qui devrait également avoir lieu en 1999. Il a demandé que les suggestions pour des activités soient adressées à lui ou au Secrétariat avant la fin de juillet 1998. Une activité avait déjà été suggérée, à savoir la réalisation d'un logo spécial pour le vingtième anniversaire. Il devrait être utilisé non seulement pour COP6, mais aussi pendant toute l'année (dans toutes les correspondances, les publications, etc.) et il pourrait être réalisé par son Gouvernement. Un colloque sur les migrations animales, qui constituerait une pause au milieu de la COP, a également été suggérée. Les Conseillers ont proposé quatre thèmes possibles: (a) réalisations et enseignements acquis pendant les 20 années de la Convention; (b) migrations animales à travers l'Afrique; (c) chauves-souris et importance des édifices religieux pour leur conservation et (d) importance des oiseaux migrateurs pour les populations locales en Afrique.

Clôture de la réunion

121. N'ayant pas d'autres questions à aborder, le Président a remercié tous les Conseillers scientifiques, et en particulier les rapporteurs, ainsi que le Secrétariat pour leur coopération et la réunion a été déclarée close à 13 heures 30 le vendredi 5 juin 1998.



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Huitième réunion du Conseil Scientifique de la CMS

Wageningen, Pays-Bas, 3-5 Juin, 1998

Annexe 1

LISTE DES PARTICIPANTS

Dr. J. S. O. Ayeni
Consultant Director
Kainji Lake Fisheries Promotion
P.M.B. 6006
New Bussa, Niger State
NIGERIA
Tel.: (+234 31) 580 4506
Fax: (+234 31) 580 4190
E-mail: gtzlagos@infoweb.abs.net

Représentant de: NIGÉRIA

M. Abdel Kader Bangoura
Chef de la Section conservation des écosystèmes
Ministère de l'équipement et l'environnement
B.P. 4665
Conakry
GUINEA
Tel.: (+224) 46 48 50
Fax: (+224) 46 48 39
E-mail: pacipe.gui@eti-bull.net

Représentant de: GUINÉE

Dr. Attila Bankovics
Hungarian Natural History Museum
Baross u. 13
H-1088 Budapest
HUNGARY
Tel.: (+36 1) 26 77 100
Fax: (+36 1) 117 1669

Représentant de: HONGRIE

Dr. Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsee
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
B-1000 Bruxelles
BELGIUM
Tel.: (+32 2) 627 43 54
Fax: (+32 2) 649 48 25
E-mail: consbiol@kbinirsnb.be

Représentant de: BELGIQUE

Lic. Daniel E. Blanco
Encargado de Programa de América del Sur
Humedales Internacional - Américas
Wetlands International
Monroe 2142
1428 Capital Federal
ARGENTINA
Tel.: (+54 1) 781 6115
Fax: (+54 1) 781 6115
E-mail: dblanco@wamani.apc.org

Représentant de: ARGENTINE

Dr. Pieter Botha
Deputy Director, Species Conservation
Department of Environmental Affairs
Pretoriusstraat 315 Privaatsak X447
Pretoria 0001
SOUTH AFRICA
Tel.: (+27 12) 310 3575
Fax: (+27 12) 322 6287
E-mail: omb-pb@ozone.pwv.gov.za

Représentant de: AFRIQUE DU SUD

Mr. Carlo Custodio
Chief Ecosystems Management Specialist
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment and Natural Resources
Quezon Avenue, Diliman
Quezon City 1100
PHILIPPINES
Tel.: (+6 32) 924 6031-35
Fax: (+6 32) 924 0109

Représentant de: PHILIPPINES

Dr. Pierre **Devillers (PRÉSIDENT)**
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
B-1000 Bruxelles
BELGIUM
Tel.: (+32 2) 627 43 54
Fax: (+32 2) 649 48 25
E-mail: consbiol@kbinirsnb.be

Représentant de: COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Ph. D. Torbjörn **Ebenhard**
Scientific Research Director
The Swedish Biodiversity Centre
Biologisk Mångfald - CBM
P.O. Box 7007
S-75007 Uppsala
SWEDEN
Tel.: (+46 18) 67 22 68
Fax: (+46 18) 67 35 37
E-mail: torbjorn.ebenhard@cbm.slu.se

Représentant de: SUÈDE

Dr. Jirí **Flousek**
Deputy Director
Krkonoše National Park
Vrchlabí-zámek
CZ-543 11 Vrchlabí
CZECH REPUBLIC
Tel.: (+420 438) 28 52 12
Fax: (+420 438) 23095
E-mail: jflousek@krnap.cz

Représentant de: REPUBLIQUE TCHÈQUE

Dr. Colin A. **Galbraith**
Head of Advisory Services
Scottish Natural Heritage
Anderson Place
Edinburgh EH9 5NP
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44 131) 446 2463
Fax: (+44 131) 446 2406

Représentant de: ROYAUME-UNI

Mme. Miryan R. **García Donayre**
Instituto Nacional de Recursos Naturales
Calle Diecisiete N 355
Urbanización Le Palomar
San Isidro
Lima 27
PERU
Tel.: (+51 1) 224 3298
Fax: (+51 1) 224 3218
E-mail: dgapfs@inrena.org.pe

Représentant de: PÉROU

Dr. Luis Mariano **González**
Ministerio de Medio Ambiente
Dirección General de Conservación de la Naturaleza
Gran Vía de San Francisco 4
E-28005 Madrid
SPAIN
Tel.: (+34 91) 347 5983
Fax: (+34 91) 347 63 01

Représentant de: ESPAGNE

M. Abdou Malam **Issa**
Ingénieur des Eaux et Forêts
Direction de la faune, pêche et pisciculture
Ministère Hydraulique Environnement
B.P. 721
Niamey
NIGER
Tel.: (+227) 73 33 29 / 73 40 69
Fax: (+227) 73 27 84 / 73 55 91

Représentant de: NIGER

M. Jalel **Laabidi**
Chef de service de la chasse
Ministère de l'agriculture
Direction générale des forêts
30, rue Alain Savary
1002 Tunis
TUNISIA
Tel.: (+216 1) 89 14 97
Fax: (+216 1) 79 41 07 / 80 19 22

Représentant de: TUNISIE

M. Raymond Pierre **Lebeau**
Office fédéral de l'environnement, des forêts, et du
paysage (OFEFP)
Division principale Protection de la nature et du paysage
CH-3003 Berne
SWITZERLAND
Tel.: (+41 31) 322 8064 / 322 9389
Fax: (+41 31) 324 7579

Représentant de: SUISSE

Dr. Colin J. **Limpus**
Manager, Research and Monitoring (Maritime)
Queensland Department of Environment
P. O. Box 155
Brisbane 4002
AUSTRALIA
Tel.: (+61 7) 32 27 77 18
Fax: (+61 7) 32 27 63 86
E-mail: col.limpus@env.qld.gov.au

Représentant de: (nommé)

Dr. Jesper **Madsen**
Senior Research Biologist
Coastal Zone Ecology
National Environmental Research Institute
Grenåvej 12, Kalø
DK-8410 Rønne
DENMARK
Tel.: (+45) 89 20 17 00
Fax: (+45) 89 20 15 14
E-mail: jm@dmu.dk

Représentant de: DANEMARK

Mr. Andrew **McNee**
Biodiversity Group
Environment Australia
G.P.O. Box 636
Canberra ACT 2601
AUSTRALIA
Tel.: (+61 6) 250 0317
Fax: (+61 6) 250 0314
E-mail: andrew.mcnee@ea.gov.au

Représentant de: AUSTRALIE

Dr. Michael **Moser**
Director
Wetlands International - Africa, Europe, Middle East
Postbus 7002
NL-6700 CA Wageningen
NETHERLANDS
Tel.: (+31 317) 47 88 84
Fax: (+31 317) 47 88 85
E-mail: moser@wetlands.agro.nl

Représentant de: (nommé)

M. Abdou-Kérim **Moumouni**
Directeur des Parcs Nationaux,
des Réserves de Faune et de Chasse
Ministère de l'Environnement
B.P. 355
Lomé
TOGO
Tel.: (+228) 214028 / 214604 / 260059
Fax: (+228) 21 40 29

Représentant de: TOGO

M. Soulye **Ndiaye**
Directeur des parcs nationaux
B.P. 5135
Dakar Fann
SENEGAL
Tel.: (+221) 824 42 21 / 825 05 40
Fax: (+221) 825 23 99

Représentant de: SÉNÉGAL

Dr. Jean **Ngog Nje (VICE-CHAIRMAN)**
Directeur
Ecole de Faune de Garoua
B.P. 271
Garoua
CAMEROON
Tel.: (+237) 27 31 35 / 11 25
Fax: (+237) 27 31 35 / 20 22 / 18 00

Représentant de: CAMEROUN

Dr. Eugeniusz **Nowak**
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
D-53175 Bonn
GERMANY
Tel.: (+49 228) 815 2414
Fax: (+49 228) 815 2449

Représentant de: ALLEMAGNE

Dr. William F. **Perrin**
Senior Scientist
Southwest Fisheries Science Center
P.O. Box 271
La Jolla CA 92038
United States of America
Tel.: (+1 619) 546 7096
Fax: (+1 619) 546 7003
E-mail: wperrin@ucsd.edu

Représentant de: (nommé)

Mr. Gerald Ajongbah **Punguse**
Chief Wildlife Officer
Department of Wildlife
P.O. Box M 239
Ministry Post Office
Accra
GHANA
Tel.: (+233 21) 666 129 / 664 654
Fax: (+233 21) 666 476

Représentant de: GHANA

Mr. Abdul Latif **Rao**
Senior Programme Director
IUCN - Pakistan Office
Marker Cottage
Zarghun Road
Quetta
PAKISTAN
Tel.: (+92 81) 820706
Fax: (+92 81) 843246
E-mail: iucn@bpo-bcs.qta.khi.sdnpk.undp.org

Représentant de: PAKISTAN

Dr. Roberto P. **Schlatter**
Instituto de Zoología
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia
CHILE
Tel.: (+56 63) 21 13 15 / 22 14 08
Fax: (+56 63) 21 29 53 / 22 13 15
E-mail: rschlatt@valdivia.uca.uach.cl

Représentant de: (nommé)

Dr. Fernando **Spina**
Istituto Nazionale per la Fauna Selvatica
Via Ca'Fornacetta 9
I-40064 Ozzano Emilia (BO)
ITALY
Tel.: (+39 51) 65 12 111
Fax: (+39 51) 79 66 28
E-mail: infsmigr@iperbole.bologna.it

Représentant de: ITALIE

Dr. Hany M.A. **Tatwany**
Director of Protected Areas, Planning and Management
National Commission for Wildlife Conservation and
Development
P.O. Box 61681
Riyadh 11575
SAUDI ARABIA
Tel.: (+966 1) 441 8413
Fax: (+966 1) 441 0797
E-mail: ncwcdcr@ncwcdcr.geis.com

Représentant de: ARABIE SAOUDITE

Prof. Dr. Raúl **Vaz Ferreira**
Secc. Zoología-Vertebrados
Fac. de Ciencias
Igua S/N esq. Mataojo
11400 Montevideo
URUGUAY
Tel.: (+598 2) 525 8619/21
Fax: (+598 2) 525 8617
E-mail: ferreira@fcien.edu.uy

Représentant de: URUGUAY

Prof. Dr. Wim J. **Wolff**
Department of Marine Biology
Groningen University
Postbus 14
NL-9750 AA Haren
NETHERLANDS
Tel.: (+31 50) 363 2260
Fax: (+31 50) 363 2261
E-mail: w.j.wolff@biol.rug.nl

Représentant de: PAYS-BAS

Prof. Bronisław **Wołoszyn**
Institute of Animal Systematics and Evolution
Polish Academy of Sciences
ul. Szwkowska 17
31.016 Kraków
POLAND
Tel.: (+48 12) 422 6410/1901/8000
Fax: (+48 12) 422 4294
E-mail: woloszbr@isez.pan.krakow.pl

Représentant de: POLOGNE

OBSERVATEURS

Dr. Tim Johnson
World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44 1223) 27 73 14
Fax: (+44 1223) 27 71 36
E-mail: tim.johnson@wcmc.org.uk

Mr. Bert Lenten
Interim Secretariat for the Agreement on the
Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds
(AEWA)
c/o Ministry of Agriculture, Nature Management and
Fisheries
Directorate for Nature Conservation
Division of International Affairs
Postbus 20401
NL-2500 EK Den Haag
NETHERLANDS
Tel.: (+31 70) 378 49 82
Fax: (+31 70) 378 6146
E-mail: b.lenten@n.agro.nl

Dr. Klaus Riede
Zoologisches Forschungsinstitut
Museum Alexander Koenig
Adenauerallee 150-164
D-53113 Bonn
GERMANY
Tel.: (+49 228) 912 2224
Fax: (+49 228) 912 2202
E-mail: k.riede.zfmk@uni-bonn.de

Dr. Jan-Willem Sneepe
Ministry of Agriculture
Directorate for Nature Conservation
Division of Policy Instruments
P.O. Box 20401
NL-2500 EK Den Haag
NETHERLANDS
Tel.: (+31 70) 378 5255
Fax: (+31 70) 378 6144
E-mail: j.w.sneepe@n.agro.nl

CMS SECRETARIAT

M. Arnulf Müller-Helmbrecht
Secrétaire executive
UNEP/CMS Secrétariat
Martin-Luther-King-Str. 8
D-53175 Bonn
Tel.: (+49 228) 815 2401
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: ulfm-h@cms.unep.de

M. Douglas J. Hykle
Secrétaire executive adjoint
E-mail: dhykle@cms.unep.de

Lic. Pablo Canevari
Fonctionnaire technique
E-mail: pcanevari@cms.unep.de

M. Carles Carboneras
Fonctionnaire de l'information
E-mail: ccarboneras@cms.unep.de

Mme. Bothena Bendahmane
Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds
E-mail: bbendahmane@cms.unep.de

M. Thilo Schliebener, Assistant chargé des finances
M. Liam Addis, Secrétaire



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Huitième réunion du Conseil scientifique de la CMS

Wageningen, Pays-Bas, 3-5 juin 1998

Annexe 2
CMS/ScC.8/Doc. 1

Ordre du jour Provisoire

1. Remarques liminaires du Président et du Secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les activités entre les sessions
 - a) Président
 - b) Secrétariat
 - c) Conseillers (travaillant sur d'autres Conventions, ils ont été priés de poursuivre leurs travaux au titre de la CMS et sur des missions qui leur ont été confiées pendant la septième réunion du Conseil scientifique)
4. Tâches du Conseil scientifique découlant des résolutions de la Conférence des Parties et autres recommandations
 - a) Mesures concernant certains espèces/groupes de l'Annexe I, selon les Résolutions 3.2, 4.2 et 5.1
Mammifères: Ongulés sahélo-sahariens, Gorille de montagne, Huemul, Dauphin franciscana, Phoque moine
Oiseaux: Grue de Sibérie, Flamants des Andes, Oie à tête rousse, Oie naine, Outarde houbara, Grande outarde, Courlis à bec grêle, Petite crécerelle
Reptiles: Tortues marines
 - b) Mesures concertées pour les espèces de l'Annexe II, notamment: Râle des genets, Caille, Cygne à cou noir (Recommandation 5.2)
 - c) Allocation proposée de 600 000 dollars des E.U. mise en réserve par COP5
 - d) Changement du climat et ses implications pour la CMS (Recommandation 5.5)
 - e) Questions diverses
5. Progrès accomplis sur d'autres questions nécessitant l'avis du Conseil scientifique (par exemple, en ce qui concerne la mise au point de nouveaux Accords ou le financement de petits projets)
 - a) Petits cétacés et autres mammifères marins menacés de la partie méridionale de l'Amérique du Sud, du Sud-Est asiatique et de l'Afrique de l'Ouest
 - b) Albatros - hémisphère sud
 - c) Ganga des sables (Afrique australe)
 - d) Examen des listes de l'Annexe I (projet WCMC)
 - e) Suivi du groupe Amérique Latine-Amérique du Sud
 - f) Nomenclature taxonomique à suivre dans les Annexes de la CMS
 - g) Conseil sur l'utilisation des équipements de poursuite pour les espèces migratrices en danger
 - h) questions diverses
6. Propositions potentiels pour amener les CMS Appendices
7. Dispositions institutionnelles
8. Date et lieu de la neuvième réunion du Conseil scientifique
9. Activités pour le vingtième anniversaire de la CMS
10. Questions diverses